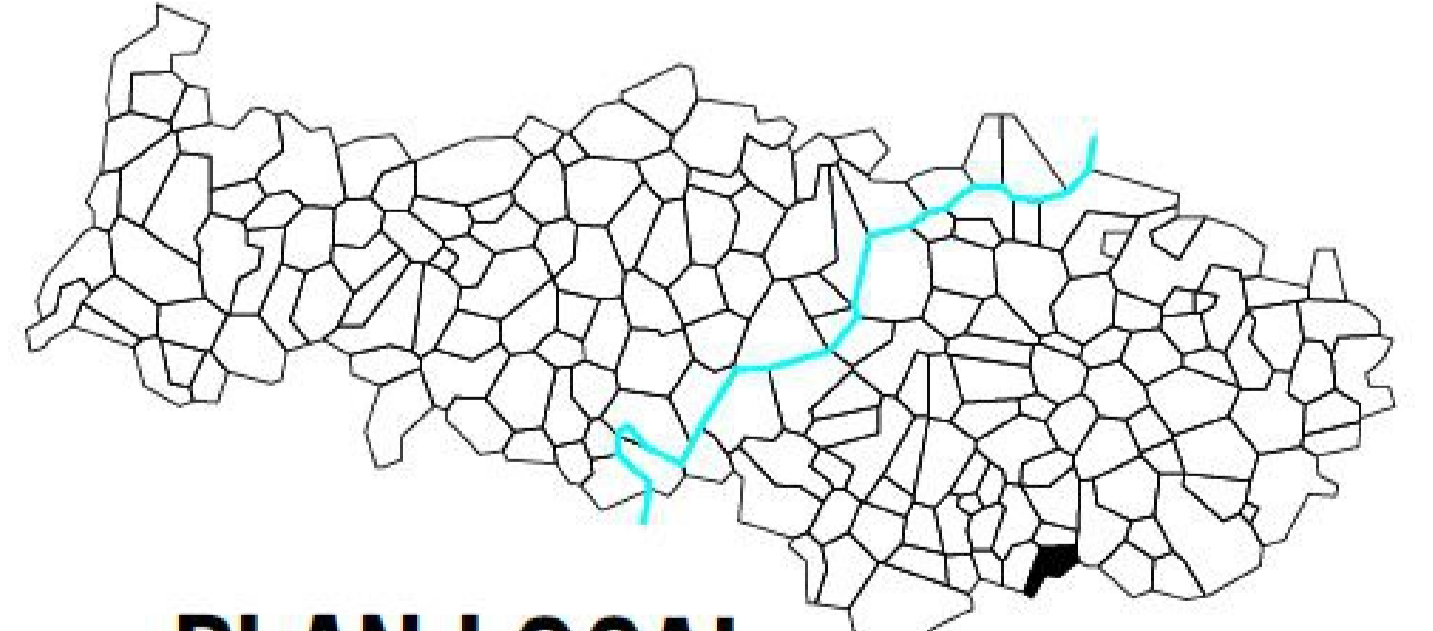


# LEGENDE

- Limite de commune
  - Limite de zone, de secteur
- ## ZONES URBAINES
- UA** Zone de constructions en ordre continu
  - UC** Zone d'habitat collectif
  - Uep** Zone d'équipement collectif
  - UK** Zone mixte à vocation principale d'habitat
  - UG** Zone d'habitat individuel
  - UI** Zone d'activités de fait
  - AU** Zone à urbaniser
  - Emplacements réservés
  - Marge de recul de 10m minimum
- ## ZONES NATURELLES
- N** Zone naturelle et forestière
  - Espaces Boisés Classés
  - Gypse : zone à risque d'effondrement
  - Gypse : zone à risque d'affaissement
  - Limite de carrières remblayées et anciennes décharges
  - Alluvions tourbeuses compressibles
  - Site archéologique de la Butte Pinson
  - PEB Aéroport Paris - Charles de Gaulle - Zone C
  - Périmètre de 500m autour des gares
  - Périmètre de protection des monuments historiques
  - Cours d'eau permanent
- Protections au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Itinéraire de circulation douce ou active à conserver ou à créer

NOTA : L'ensemble du département du Val d'Oise est classé zone à risque d'exposition au plomb (AP 22/12/2000)

## Département du Val d'Oise COMMUNE DE MONTMAGNY



## PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROUVE LE 21 Décembre 2006 version modifiée le	
<b>PLAN DE ZONAGE</b>	<b>1</b> <b>1</b>
N° INSEE : 95427	
MODIFICATION DU PLU	
VERSION DU 29.11.22	

